

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par

M. Descoeur, M. Emmanuel Maquet, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Cattin, Mme Boëlle, M. Rolland, Mme Meunier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Bouley, M. Sermier, Mme Bonnivard, Mme Blin, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bazin, Mme Audibert, M. Viala, M. Therry, M. Parigi, Mme Dalloz, Mme Kuster, M. Menuel, M. Viry, Mme Poletti, M. Reiss, Mme Serre, M. Aubert, Mme Trastour-Isnart, M. Forissier, Mme Porte et M. Saddier

ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.